Monsieur le Préfet

Place Michel Debré

49934 Angers Cedex 9

Objet : Port du masque obligatoire pour les usagers de la voirie qui circulent à vélo

Monsieur le Préfet,

Par arrêté préfectoral du 10 septembre 2020, vous rendez obligatoire le port du masque sur l’espace public du territoire communal de Cholet.

Certes, la situation sanitaire impose à chacun de rester vigilant et de continuer à appliquer les gestes barrière.

Toutefois, je m’étonne que cet arrêté s’applique à tous les usagers de la voirie qui circulent autrement qu’en voiture, moto ou scooter. Les cyclistes sont donc bel et bien soumis à cette obligation…

Même si le vélo n’est pas toujours pratiqué à des fins sportives, il n’en demeure pas moins une **activité physique**. Sur ce point, la **recommandation de l’OMS** est claire : « Il ne faut pas porter de masque quand on fait de l’exercice car les masques peuvent réduire l’aisance respiratoire. La transpiration peut entraîner une humidification plus rapide du masque, rendant la respiration plus difficile et favorisant la croissance des micro-organismes. Pendant l’exercice, la principale mesure de prévention consiste à garder une distance physique d’au moins un mètre avec les autres ».

La bicyclette constitue d’ailleurs un mode de déplacement privilégié dans la mesure où elle garantit une **distanciation physique de fait**. Elle est également une alternative possible aux transports en commun, contribuant ainsi à les désengorger. Un détail non négligeable en ces temps où la promiscuité n'est pas de mise.

Enfin, les **avantages du vélo**, tant pour les utilisateurs que pour la collectivité, ne sont plus à démontrer : santé, transition écologique, attractivité des villes, mobilité économique, création d’emplois. À l’heure où l’on prône cette mobilité douce et durable, imposer le masque est donc perçu comme un paradoxe qui revient à décourager les déplacements à deux-roues.

Au regard de ces éléments, je sollicite votre bienveillance afin de revoir votre position quant à l’obligation du port du masque pour les cyclistes.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de mes respectueuses salutations.